

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rése
at
Moni
bel



14000082

BRUXELLES

1 8 DEC 2013

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **"ELEUSIS"**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Avenue des Croix de Guerre 332 à 1120 Bruxelles

N° d'entreprise : 0464713439

Objet de l'acte : **MODIFICATION AUX STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal tenu par devant le Notaire Hilde KNOPS, résidant à Bruxelles, le neuf décembre deux mille treize enregistré au troisième bureau de l'enregistrement de Bruxelles, le dix décembre deux mille treize, volume 95, folio 30, case 17, reçu vingt-cinq euros (25,00 €), pour l'Inspecteur principal S. Geronnez-Lecomte que l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "ELEUSIS", ayant son siège à 1120 Bruxelles, avenue des Croix de Guerre 332";

La société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles, sous le numéro 0464.713.439 et est assujettie à la TVA sous le numéro 464.713.439.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide, sous les conditions et dispositions de l'article 537 du CIR, d'augmenter le capital à concurrence de cent et un mille cinq cents euros (101.500,00 EUR), pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 EUR) à cent vingt mille cents euros (120.100,00 EUR), sans création de nouvelles parts.

DEUXIEME RESOLUTION

Aux présentes interviennent, tous les associés, à savoir Monsieur WODON Alain et Monsieur DENOËL Philippe, prénommés, qui, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclarent chacun individuellement, avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société privée à responsabilité limitée 'ELEUSIS' et déclarent vouloir inscrire à l'augmentation de capital pour un montant de cent et un mille cinq cents euros (101.500,00 EUR).

Les souscripteurs déclarent, et tous les membres de l'assemblée reconnaissent que, la totalité des parts sociales ainsi souscrites, sont entièrement libérées, par un versement en espèces qu'ils ont effectué au compte numéro 001-7119857-36, ouvert auprès de BNP PARIBAS FORTIS, au nom de la Société Privée à Responsabilité Limitée « ELEUSIS », de sorte que la société a, dès à présent à sa disposition, la somme de cent vingt mille cents euros (120.100,00 EUR).

Une attestation de l'organisme dépositaire restera ci-annexée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate et requiert le notaire soussigné de constater par procès-verbal authentique que l'augmentation du capital est intégralement souscrite, que le montant de l'augmentation de capital est entièrement libéré et que le capital est ainsi effectivement porté à cent vingt mille cents euros (120.100,00 EUR), représenté par sept cent cinquante (750) parts, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/sept cent cinquantième (1/750ième) du capital social.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à ce qui précède, l'assemblée décide de remplacer intégralement le texte de l'article 5 des statuts par le texte suivant :

'Le capital est fixé à cent vingt mille cents euros (120.100,00 EUR). Il est représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans valeur nominale, chacune représentant un/sept cent cinquantième (1/750ième).'

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée confère à Maître Hilde Knops, notaire associé, à Bruxelles, tous pouvoirs de coordonner les statuts de la société, rédiger le texte de la coordination, le déposer et le publier.

VOTE

Les résolutions qui précèdent ont été adoptées successivement à l'unanimité.

Dépôt simultané de l'expédition et de la coordination des statuts.

Hilde KNOPS, Notaire.